



Communiqué de presse

REUNICA optimise sa simplification administrative et ouvre un espace dédié aux professionnels « Tiers déclarants » sur www.reunica.com

Paris le 8 juin 2011- Pour faire leurs déclarations sociales annuelles et trimestrielles, plus de 60 % des entreprises françaises passent par un professionnel « Tiers déclarant » (Cabinets comptables, SSII, gestionnaires de paie...). Par ailleurs, plus de la moitié des déclarations trimestrielles de cotisations des entreprises reçues par REUNICA résultent d'un flux dématérialisé DUCS, Net ou EDI. Face à ce double constat, REUNICA a ouvert aux professionnels « Tiers déclarants » un espace membre dédié et sécurisé sur www.reunica.com. Cet espace optimise la relation entre REUNICA et les professionnels « Tiers déclarants » qui ont accès à des données relatives à leurs clients et pour lesquels REUNICA reçoit des déclarations dématérialisées DUCS et DAS.

Consulter et gérer son portefeuille clients

L'Espace membre dédié au professionnel « Tiers déclarant », accessible par un code d'accès confidentiel, lui permet de :

- consulter et mettre à jour les données administratives de son Cabinet et des clients bénéficiant d'une déclaration sociale dématérialisée,
- signaler à REUNICA les modifications apportées au portefeuille de ses entreprises clientes,
- gérer les différentes déclarations dématérialisées utilisées,
- vérifier la bonne réception et la date des déclarations envoyées.

Ce nouvel Espace, qui contribue à réduire les frais postaux et à économiser l'utilisation du papier, répond également à des objectifs de réduction des coûts et de développement durable.

De plus, la procédure de télé-règlement permet un « règlement juste à temps »

85 % des déclarations trimestrielles de cotisations télé-déclarées reçues par REUNICA font l'objet d'un télé-règlement. En utilisant la procédure de télé-règlement adossée à la télé-déclaration, son exécution interviendra au dernier jour du mois de l'échéance. *« Nos clients bénéficient ainsi d'un délai implicite. Ce règlement « juste à temps » a permis de diminuer de 23% les actions de recouvrement auxquelles nous contraignent les dispositions réglementaires »*, précise Patrick Haussmann, Responsable de la dématérialisation du Groupe REUNICA.

Contacts presse REUNICA :

Anne Rosier – 01 41 05 26 19 ou 06 75 16 35 77 - anne_rosier@reunica.com
Anne-Laure Barbat – 01 41 05 26 82 ou anne-laure_barbat@reunica.com

A propos de REUNICA :

REUNICA est un Groupe de Protection sociale qui exerce une expertise dans les domaines de la Santé, la Prévoyance, l'Épargne-retraite et la Retraite complémentaire. Le Groupe gère 8,3 milliards d'actifs financiers, plus de 630 000 contrats d'entreprises et 1,6 millions de retraités. L'institution REUNICA Prévoyance gère l'accord de branche des régimes de prévoyance complémentaire des intérimaires cadres et non cadres.